



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP1**

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Mél : benjamin.leleu@ac-creteil.fr
Tél : 01 57 02 63 22

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005).

Arrête

Article 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du premier degré est fixé de la façon suivante :

Du 07 au 27 février 2022

Saisie en ligne par les chefs d'établissement des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Les **annexes 1 et 2** doivent être transmises au rectorat par courriel uniquement à l'adresse mouvementprive1d@ac-creteil.fr pour le 26 février 2022 au plus tard.

Du 28 février au 24 mars 2022

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1.

Le 25 mars 2022

Publication par le rectorat, DEEP 1, de la liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Envoi de ces listes aux établissements pour affichage.

Du 25 mars au 10 avril 2022

Saisie des vœux par les maîtres contractuels en ligne via l'application EPIGA.

Du 11 au 15 avril 2022

Vérification par la DEEP 1 des dossiers de candidatures sur l'application EPIGA.

Du 16 avril au 08 mai 2022

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement en ligne via l'application EPIGA.

Du 09 mai au 02 juin 2022

Vérification et analyse des documents par la DEEP 1.

Le 14 juin 2022

Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) relative au mouvement des maîtres contractuels du premier degré.

Du 15 au 29 juin 2022

Envoi des propositions d'affectation de la CCMI aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.
Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMI.

Le 30 juin 2022

Consultation en ligne via EPIGA des résultats de la CCMI par les maîtres et les chefs d'établissement, pour information.

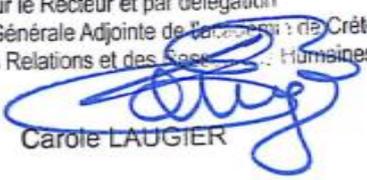
Le 29 juillet 2022

Fin du mouvement.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 janvier 2022

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Carole LAUGIER